

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

TEL. : 02.37.91.88.88

N° SDIS/OPS/2015 - 09/01

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Officier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et ses articles R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

Considérant le diplôme de chef d'unité groupe de reconnaissance d'intervention en milieu périlleux obtenu le 16 juin 2015 par le sergent Dominique SCHAEFFER.

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 référencé 2014 358 007 et fixant la liste opérationnelle du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (GRIMP 28) est modifié comme suit dans son article 2.

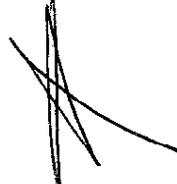
Article 2 : Le sergent Dominique SCHAEFFER titulaire du diplôme de chef d'unité groupe de reconnaissance d'intervention en milieu périlleux assure la fonction de chef d'unité groupe de reconnaissance d'intervention en milieu périlleux du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir.

Article 3 : Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le

14 SEP. 2015

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Nicolas QUILLET